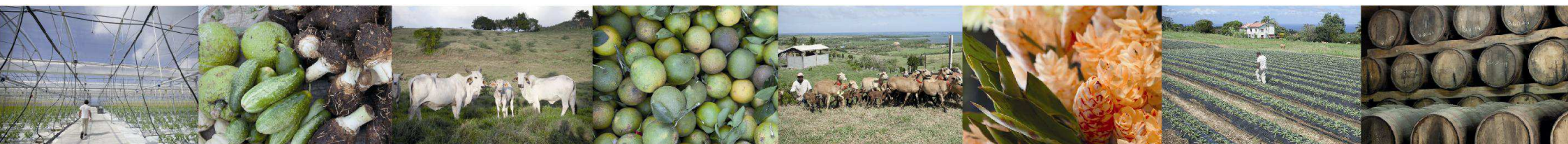


Micro-entrepreneurs* en milieu rural :
des dispositifs sont à votre disposition
pour développer vos projets

* Entreprise qui occupe moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros


l'Europe
s'engage
en Martinique
avec le **FEADER**





Vous souhaitez créer ou développer votre micro-activité en milieu rural, des subventions existent :

Mesure	Sources	Appui	Bénéficiaire	Régime d'aide	Contact
Exploitation forestière					
« Accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles » Mesure 123 B du PDRM	Europe (FEADER) État Région	Investissements productifs matériels et immatériels. Subvention de 50 à 70 % des investissements.	Micro-entreprises* d'exploitation forestière pour un investissement de 5 000 à 200 000 €.	Aide à Finalité Régionale	DAAF – SAPI
Agro-alimentaire					
« Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles » Mesure 123 A du PDRM	Europe (FEADER) État Région	Investissements matériels et immatériels visant à soutenir la valorisation alimentaire et non alimentaire des produits agricoles et des produits transformés. Subvention de 50 à 75 % des investissements.	Entreprises de transformation des produits agricoles martiniquais. Investissements de 25 000 à 1 million d'€.	PDRM ou AFR	DAAF – SAPI
Artisanat, commerces, services					
« Aide à la création et au développement des micro-entreprises » Mesure 312 du PDRM	Europe (FEADER) État Région	Investissements et conseils pour la création, la reprise ou le développement d'activités. Subvention de 50 à 70 %. <i>Exemple : Modernisation des boucheries en milieu rural.</i>	Micro-entreprises* pour un projet < 150 000 €.	Aide à finalité régionale	DAAF – SAPI
Tourisme					
« Promotion des activités touristiques » Mesure 313 du PDRM	Europe (FEADER) État Région	Subvention de 50 à 70 % des investissements matériels ou immatériels liés au développement de la capacité touristique. <i>Exemple : Création de meublés écologiques et innovants.</i>	Associations, privés,...pour des projets < 200 000 €.	Aide à finalité régionale	DAAF – SAPI

* qui occupe moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros

Vous souhaitez créer, développer ou diversifier votre micro-activité en milieu rural, des solutions financières existent :

Mesure	Sources	Appui	Bénéficiaire	Régime d'aide	Contact
Création d'activité					
Prêt de création	Europe (FEDER) Région	Montant max = 1,5 fois l'apport personnel du porteur avec un maximum de 25 000 €. - Jusqu'à 36 mois . - Taux = 0 %.	Création d'activité	<i>de minimis</i> ***	Martinique Initiative
Prêt à la création d'entreprise (PCE)	État - OSEO	Trésorerie de départ, investissements immatériels ... Complète un premier concours bancaire à plus de 2 ans, d'un montant au moins égal au montant du PCE. Prêt bancaire pouvant être garanti jusqu'à 70 % par fonds DOM. - De 2000 à 7000 €. - 5 ans. - Taux = TEC5** + 1,7 %	Créateurs et repreneurs, quel que soit le secteur d'activité. Sont éligibles tous les projets de création d'entreprise. Aucune garantie exigée.		Sollicitation de votre banque qui contactera l'AFD.

Garantie de vos prêts pour la création et le développement de votre activité

Fonds DOM	Europe (FEDER) Région	Fonds de garantie pour des prêts d'investissement à finalité création, transmission ou développement de 70 % maximum du montant du prêt. - Taux max de la commission = 0,6 % de l'encours du crédit. - 2 à 16 ans. - Garantie maximale de 1,5 M€.	Entreprise de tous secteurs d'activités (commerce, artisanat, service, tourisme, agro-alimentaire) pour des investissements matériels ou immatériels.	Notifié à la commission européenne	Sollicitation de votre banquier qui contactera l'AFD.
------------------	--------------------------	---	---	------------------------------------	---

**TEC5 : Taux de rémunération des obligations d'État sur 5 ans.

*** *de minimis* : Règlement (CE) n° 1998/2006 de la commission – montant max = 200 000 € / 3ans.

Création ou développement de votre activité

Prêt de transition	Région	Investissement ou trésorerie sauf remboursement dette fiscale/sociale et prêt. - Prêts de 50 000 € (55 000 € pour le tourisme et BTP). - De 2 à 7 ans. - Taux = 0 %. - Intervient à hauteur de 50 % du besoin.	Entreprises ayant un premier bilan financier sur 12 mois.	<i>de minimis</i> ***	Martinique Initiative
Fonds de Participation de la Région Martinique	Europe (FEDER) Région	Investissement ou fonds de roulement - Prêt de 7 500 à 100 000 €. - Taux = 3,5% + 2% EBE. - De 2 à 7 ans.	Pas de garantie exigée. Apport de 20 % de financement personnel exigé pour les investissements.	<i>de minimis</i> ***	SAGIPAR
Prêt Aidé à l'Investissement (PAI)	AFD	Tout type d'investissement matériel, immatériel ou immobilier d'exploitation de maximum 600 000 €. - De 3 à 15 ans. - TEG plafonné à EURIBOR + 2 %. - Prêt maximum adossé au PAI = 300 000 € - Possibilité de mixer avec prêt complémentaire (quotité minimale du PAI de 50 % de l'investissement).	Tout secteur d'activité. Entreprises pouvant justifier la création ou la préservation d'emplois.	<i>de minimis</i> ***	Sollicitation de votre banque qui contactera l'AFD.
Contrat de développement	État-OSEO	Accompagnement de prêt bancaire dans la limite des fonds propres de l'entreprise - Prêt bancaire au moins égal au prêt OSEO sur 5 ans. - 40 000 à 300 000 €	Entreprises de plus de 3 ans		Sollicitation de votre banque qui contactera l'AFD.

EURIBOR : Un des deux principaux taux de référence du marché de la zone euro
FEADER : Fonds Européen pour l'Agriculture et de Développement Régional
FEDER : Fonds Européen pour le Développement Régional

EBE : Excédent Brut d'Exploitation
TEG : Taux Effectif Global
PDRM : Programme de Développement Rural de Martinique

Vous souhaitez reprendre une entreprise, recruter un jeune cadre ou un sénior, développer votre entreprise à l'international, bénéficier d'un soutien pour l'immobilier de votre entreprise : contactez la « Cellule accueil et orientation des entreprises » du Conseil Régional qui vous détaillera les possibilités de soutien.



Vous n'avez pas accès au prêt bancaire classique et souhaitez créer, développer ou sauvegarder votre activité :

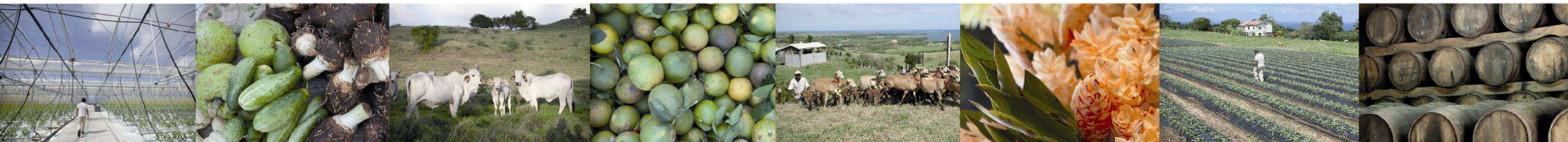
Microcrédit	Privées	<p>Création, développement ou sauvegarde d'une activité. Montant maximal = 10 000 € dont 2/3 microcrédit et 1/3 prêt d'honneur. Exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 000 € de microcrédit – durée 30 mois <ul style="list-style-type: none"> - taux = 9.71 % ; varie tous les 6 mois en fonction du taux du marché, - et contribution de solidarité de 5 % au départ. - 4 000 € de prêt à taux 0 % : <ul style="list-style-type: none"> - soit dispositif NACRE (pour demandeurs d'emploi) – durée 30 mois, - soit prêt d'honneur sur fonds propres ADIE - durée 48 mois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise en création ou existante depuis moins de 5 ans, qui n'a pas accès au prêt bancaire. - Possibilité de financer au delà de 5 ans si l'entreprise a bénéficié d'un microcrédit à la création. - Une garantie de 50% du prêt est demandée à l'entourage de la personne ou à une association assurant son suivi. 	ADIE
-------------	---------	--	--	------

Vous faites face à des difficultés :

Aide aux entreprises en difficulté	Région	<p>Subvention ou avance remboursable :</p> <p>Subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des fonds propres : 50 % du capital social ou des fonds propres - plafonné à 30500 €. - Reconstitution du fonds de roulement avec un max égal à : <ul style="list-style-type: none"> - 5000 € / CDI maintenu avec un max de 70 % du BFR*, - ou 70 % du BFR calculé sur son évolution moyenne sur 2 ans <p>dans la limite de 200 K €</p> <p>- Modernisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 % des dépenses éligibles HT avec max de 200 K €. <p>Avance remboursable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 6 mois à 7 ans, - taux max de 4 %. 	<p>Entreprises justifiant de + de 3 années d'immatriculation aux registres légaux, économiquement viables confrontées à des difficultés conjoncturelles</p> <p>Possibilité de cumuler 2 fonds de subvention dans la limite de 200K€.</p> <p>Possibilité de cumuler 2 fonds de subventions et le fonds d'avances remboursables avec max de 400K€ sauf pour tourisme : 600K€.</p> <p>Une garantie peut être exigée pour l'avance remboursable (si prêt > 15 000 €)</p>	Aide au sauvetage et à la restructuration des entreprises en difficulté N 386-2007	Conseil Régional – Cellule accueil et orientation des entreprises
------------------------------------	--------	--	---	--	---

*BFR : Besoin en Fonds de Roulement





CONTACTS :

AFD

Tél : 0596 59 44 73
1 bld du général de Gaulle
BP 804
97244 FORT DE FRANCE



Conseil Régional

Cellule accueil et orientation des entreprises

Tél : 0596 59 11 27
accueil.entreprise@region-martinique.mq
Rue Gaston Deferre
97200 FORT DE FRANCE

ADIE

Microcrédit Martinique

Tél : 0596 69 06 36
Association pour le droit à l'initiative
économique
ZI La Lézarde-voie n°1
Immeuble les Flamboyants – RDC
97232 Le LAMENTIN



DAAF – SAPI (Service Animation et Pilotage)

Tél : 0596 71 20 40
pdrm.daaf972@agriculture.gouv.fr
Jardin Desclieux
97200 FORT DE FRANCE

Martinique Initiative

Tél : 05 96 71 21 77
contact@martinit.fr
Bureau ODACE - Foyal 2000
Pl. Lafcadio Hearn - Rue du
Gouverneur Ponton – 2^{ème} étage Est
97200 FORT DE FRANCE



SAGIPAR

Tél : 05 96 60 12 48
sagipar@wanadoo.fr
Immeuble Foyal 2000
Place Lafcadio Hearn 4^{ème} étage
Rue du Gouverneur Ponton
97 200 FORT DE FRANCE

Pour plus d'informations sur les aides européennes : www.martinique-europe.fr

